

La Ville de Mirabel!

vous attend

La Ville de Mirabel, l'une des municipalités les plus dynamiques et en croissance au Québec, recrute des **SURVEILLANTS DU PATINAGE LIBRE ET DU HOCKEY LIBRE**.

Description du poste

La Ville de Mirabel requiert les services de trois personnes actives pour remplir la fonction de surveillant du patinage libre et du hockey libre au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour les arénas des secteurs de Saint-Augustin, Saint-Canut et de Saint-Janvier.

Relevant du coordonnateur - sports et plein air, le titulaire :

- Effectue la surveillance de l'activité de patinage libre et collecte l'argent des joueurs du hockey libre (s'il y a lieu);
- Effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Profil recherché

- Savoir patiner;
- Aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées, tels que l'entregent, le sens des responsabilités et l'initiative;

Être disponible à travailler selon les horaires suivants :

- St-Janvier: les lundis de 14h45 à 16h30, les mardis de 14h45 à 16h00, les mercredis de 14h45 à 16h00 et les dimanches de 11h45 à 14h00.
- St-Canut: les lundis de 14h45 à 16h00, les mercredis de 14h45 à 16h30, les samedis de 14h45 à 16h30 et les dimanches de 15h15 à 17h30.
- St-Augustin: les dimanches de 14h15 à 16h30.

Postulez dès maintenant !

Créez votre profil dans la section Mon profil sur le portail d'emploi de la Ville de Mirabel et cliquez sur Postuler maintenant. N'oubliez pas d'y joindre une courte lettre expliquant pourquoi ce poste vous intéresse. Les candidatures incomplètes ou reçues par courriel, télécopieur ou courrier seront refusées.

Mirabel est une ville où tout le monde a sa place. Nous invitons particulièrement les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes en situation de handicap à poser leur candidature. Besoin d'accommodements pour le processus de sélection ? Faites-le-nous savoir.

Avantages



Type d'emploi :

Personne salariée non-syndiquée



Quart de travail :

Temps partiel



Heures de travail :

Variable



Emplacement :

Saint-Augustin, Saint-Canut et de Saint-Janvier.



Salaire :

16,60\$



Syndiqué :

Personne salariée non-syndiquée

